

COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 04 juillet 2022

Présents: Maxime BOUTSOQUE, Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Armelle HATHIER, Cécile LAPERCHE, Yannick LARDENOIS, Frédéric LIRON, Michel MONGEOT, Janick TAILLARD

Absent excusé: Baptiste GALLISSOT (pouvoir à Cécile LAPERCHE)

Absent non excusé: Rodolphe SOENEN

Lotissement

Madame le maire a repris contact avec les acquéreurs potentiels qui s'étaient manifestés auprès de la commune pour l'acquisition d'un terrain de 1000 m².

Une famille reste intéressée par un terrain de 500 à 700 m² proche des premières maisons du lotissement ; un couple renonce à l'acquisition après avoir déménagé et changé de secteur ; un couple est intéressé par un terrain d'une surface plus importante à préciser, côté salle des fêtes.

Michel Mongeot a de nouveau échangé avec le cabinet Cardinal qui soutient qu'il n'est pas réalisable de délimiter trois terrains à bâtir au-dessus de la conduite d'eau, laissant aux acquéreurs suffisamment de marge pour implanter une maison avec son système d'assainissement autonome par gravité. Il poursuit les contacts avec le cabinet FP géomètre expert pour s'assurer que le projet est réalisable après repérage de l'emplacement exact de la canalisation d'eau et fait procéder à l'établissement d'un devis.

Remplacement employé communal

La commune de Ternat ne souhaite pas reconduire de contrat d'agent d'entretien et envisage de recourir à un prestataire externe.

La rédaction d'une fiche de poste reste confiée à Frédéric Liron et Rodolphe Soenen, sur la base des missions actuellement remplies par l'employé communal.

Actuellement il est à noter que Frédéric Liron intervient 3 à 4h par semaine en saison et que d'ici deux à trois ans, il devra lui aussi faire valoir ses droits à la retraite. Ce volant d'heures pourrait compléter le temps de travail actuel.

La CCAVM reste ouverte à une mutualisation de ce poste.

Dératisation

Michel Mongeot se propose d'intervenir à Saint Loup à proximité du départ de la rue du Prieuré vers Eriseul pour dératiser avec du grain empoisonné acheté par la commune.

Vente de matériel communal

La débrouailleuse adaptée pour l'employé communal sera estimée par l'entreprise qui l'a vendue à la commune. Bénigne Cunier se charge de faire un inventaire d'autres outils qui ne seraient pas utilisés actuellement.

Devenir d'anciens extincteurs

Deux extincteurs des bâtiments communaux qui fonctionnent encore ne seront plus utilisables seuls. Le conseil municipal décide de les conserver pour l'atelier communal et le stockage de matériels sous mairie, en complément des extincteurs réglementaires.

Lave-vaisselle salle des fêtes

Le programmateur du lave-vaisselle de la salle des fêtes ne fonctionne plus correctement. Il faut soit changer l'appareil (environ 2800 € HT), soit tenter de le faire réparer auprès de l'entreprise Voillemier. Le conseil municipal opte pour cette dernière solution et autorise Bénigne Cunier à emmener le lave-vaisselle (remboursement de ses frais de déplacement).

Jeu Tournicoton

Un nouveau jeu est envisagé sur le terrain de jeu communal. Un premier devis portant sur un jeu destiné aux enfants de 2 à 8 ans est écarté, de crainte qu'il ne soit utilisé par des adolescents et n'y résiste pas. Un nouveau devis pour un jeu destiné également aux adolescents ainsi qu'une dalle sera demandé.

Questions diverses

- Des déchets sont abandonnés à côté des poubelles installées par la commune sur l'espace public. Il est rappelé que tout déchet doit être déposé dans une poubelle ou à défaut emporté par la personne. De nouvelles poubelles, mieux adaptées pourront être acquises en lien avec le Parc National. Les poubelles actuelles pourront être démontées en cas d'abus.
- 13 et 14 juillet. La commune prendra en charge les repas des artificiers et des membres du conseil municipal mobilisés par l'organisation du repas du 13 juillet.
- Trois jeux seront proposés le 14 juillet après-midi : pêche à la ligne pour les enfants, filet garni (Claire Colliat s'occupe de l'achat et de la pesée) et quilles (lots par tickets à 50 cts la quille à valoir auprès d'Aujon nos légumes ou du Saint Loubard. Montage par Guillaume Bertrand et Bénigne Cunier, avec aide du GAEC Saint Loup). Armelle Hathier tiendra la buvette au nom de l'association Les Loupiots (commande auprès de l'entreprise Richard à Chameroy avec emprunt de tables et bancs). Armelle Hathier et Claire Colliat se chargent de l'apéritif offert par la commune.
- Vide-grenier du 7 août. Les barrières sont à récupérer auprès du maire de Villars Santenoge (aide de Frédéric Liron et Yannick Lardenois pour leur récupération et leur installation). Bénigne Cunier assistera Janick Taillard pour assurer le tour des exposants. La buvette sera confiée à une association et le frigo de la salle des fêtes sera mis à disposition (après accord avec la Maison de Courcelles qui a réservé la salle à cette date).
- Problèmes de voisinage. Toute personne victime de nuisances de la part de ses voisins est invitée à se tourner en premier lieu vers les auteurs de trouble afin de faire cesser ces nuisances. Si les nuisances se répètent, il est recommandé de prévenir la gendarmerie et de noter précisément l'heure et la nature des nuisances afin de pouvoir en informer le conseil municipal. Madame le maire échange régulièrement avec la gendarmerie et a sollicité un rendez-vous avec le commandant de brigade pour que des solutions durables soient mises en œuvre.